



**DECISION
D'ATTRIBUTION /INFRUCTUOSIOTE**

Enregistrement

Référence : **DAMP-EN-P07-09**

Version /Date Crédation: 1.0/**Décembre 2021**

Page 1 sur 1

DECISION N° 4658 - 15 MAI 2025
DECLARANT INFRACTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°007/25/AONO/SDCC/CIPM DU 28/02/2025 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) LOTS DE
PNEUMATIQUES POUR CAMIONS À LA SODECOTON

Vu L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et des groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014 ;

Vu La Loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des entreprises Publiques ;

Vu Le Décret N°2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu Les Statuts de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°4 du 20/06/2016, portant nomination du Directeur Général de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°17/SODECOTON/CA/PCA du 29/12/2023 portant adoption de la directive de gestion des marchés de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°18/SODECOTON/CA/PCA du 29/12/2023 portant délégation de Certaine attributions du Conseil d'Administration de la SODECOTON au président dudit Conseil;

Considérant Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°007/25/AONO/SDCC/CIPM du 28/02/2025 pour fourniture de deux (02) lots de pneumatiques pour camions à la SODECOTON;

Considérant La Lettre N°012/25/SDCC/CIPM du 30 avril 2025 du Président de la CIPM de la SODECOTON.

DECIDE :

Article 1^{er} : Est déclaré infructueux, conformément aux dispositions de l'article 52 alinéa 1 du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018, l'Appel d'Offres National Ouvert N°007/25/AONO/SDCC/CIPM du 28/02/2025 pour la fourniture de deux (02) lots de pneumatiques pour camions à la SODECOTON, pour unique offre reçue non conforme au dossier de consultation.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- P/CIPM
- Affichage
- Archives



Le Directeur Général,

MOHAMADOU BAYERO



NOTIFICATION D'ATTRIBUTION

Enregistrement

Référence : DAMP-EN-P07-09

Version /Date Crédation: 1.0/Décembre 2021

Page 1 sur 1

COMMUNIQUE N° 4659 /25/DG/DAG/S-DAMP/DMP/SCSAM/MH DU 15 MAI 2025
PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION DECLARANT INFRACTUEUX L'APPEL
D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/25/AONO/SDCC/CIPM DU 28/02/2025 POUR LA
FOURNITURE DE DEUX (02) LOTS DE PNEUMATIQUES POUR CAMIONS À LA
SODECOTON.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON COMMUNIQUE :

Par Décision N° 15 MAI 2025 /25/DG/DAG/S-DAMP/DMP/SCSAM/MH du 15 MAI 2025 l'Appel d'Offres National Ouvert N°007/25/AONO/SDCC/CIPM du 28/02/2024 est déclaré infructueux, conformément aux dispositions de l'article 52 alinéa 1 du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018, pour unique offre reçue non conforme au dossier de consultation.

Par ailleurs, le soumissionnaire n'ayant pas été retenu est prié de passer retirer ses offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, celle-ci seront détruites. Il s'agit de :

LOTS	SOUMISSIONNAIRE	MOTIFS
1	ENI-MULTI SERVICES BP : 4123 DOUALA	Eliminé pour non satisfaction du critère éliminatoire relatif aux spécifications techniques de la fourniture (non-conformité de certaines caractéristiques techniques)
2		Eliminé pour non satisfaction du critère éliminatoire relatif aux spécifications techniques de la fourniture (non-conformité de certaines caractéristiques techniques)

Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- P/CIPM/SDCC



MOHAMADOU BAYERO

Le Directeur Général,